



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE NEUVY-DEUX-CLOCHERS

2022 - 2041

PROJET

Département (s) : 18 - Cher

Surface retenue pour la gestion : 38,43 ha

Altitudes extrêmes : 390 m - 410 m

Révision anticipée d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Bassin ligérien

Le contexte :

La forêt communale de Neuvy-deux-clochers est située sur un plateau d'une altitude moyenne de 400m dans le "Pays Fort". Elle couvre une surface de 38,43 hectares et est composée de 12 parcelles sur un unique massif.

Les deux principaux types de peuplements sont le taillis sous futaie et la futaie résineuse. Les essences qui les composent sont principalement du chêne sessile et du douglas. Les douglas sont issus de plantations à différentes périodes : la parcelle 11 a été plantée en 1966, la parcelle 3 en 1976 et les parcelles 4 et 6 en 1983. Ces peuplements se trouvent sur des sols acides avec une forte charge en silex.

Les principales volontés de la commune sont la préservation de la biodiversité et des paysages, la production de bois et le maintien de la partique de la chasse. Elle souhaite également voir la surface résineuse diminuer et retrouver des peuplements feuillus ou à minima des peuplements mélangés sur l'ensemble du massif. La demande en affouage est faible.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :**Fonction de production:**

L'enjeu de production est moyen dans les peuplements de douglas qui présentent une bonne croissance. A contrario, l'enjeu de production est faible dans les taillis sous futaie, la qualité des peuplements y est médiocre et la croissance est relativement faible.

Une partie du massif est classée en hors sylviculture et en évolution naturelle. De ce fait, il n'y a pas d'enjeu associé à ces zones.

Fonction de sociale :

L'enjeu est reconnu sur une partie du massif qui se trouve dans une zone de protection de captage des eaux. Le reste du massif est fréquenté principalement par les promeneurs locaux et les chasseurs. Ainsi en dehors de cette zone de protection, l'enjeu est local.

Il convient cependant d'avoir une attention particulière à l'impact paysager des coupes dans le périmètre de protection de la "cathédrale" du céramiste Jean Linard, monument historique inscrit.

Fonction écologique :

La forêt est uniquement concernée par une ZNIEFF de type II. L'enjeu est donc ordinaire.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent préconisait de continuer la conversion des taillis-sous-futaie en futaie régulière ainsi qu'un traitement en futaie régulière dans les peuplements résineux.

Les éclaircies ont été globalement réalisées. La parcelle 11 a été régénérée entièrement sur la zone où se trouvaient les abies grandis déperissants et est en cours sur le reste de la parcelle. La révision de l'aménagement étant anticipée, cela explique pourquoi la régénération n'est pas intégralement terminée.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La gestion proposée, en futaie vraie, est dans la continuité de l'ancien aménagement à l'exception de la parcelle 9. Cette parcelle était traitée en conversion, elle sera dorénavant gérée en irrégulier. Ce choix est principalement lié à des questions de paysage et à une structure du peuplement qui peut se prêter à ce mode de gestion.

L'ensemble des parcelles de douglas arrive à maturité en fin d'aménagement. Afin d'étaler l'effort de régénération, la parcelle 3 sera régénérée entièrement pendant la période de l'aménagement, tandis que la régénération de la parcelle 6 sera commencée en fin de période et sera terminée au prochain aménagement. La parcelle 4 est quant à elle maintenue en amélioration résineuse. Ces parcelles seront régénérées naturellement, cependant, en cas d'échec de régénération (faible densité ou absence de semis) elles seront enrichies par plantation en essence feuillue. Ce choix répond à la volonté de la commune de convertir progressivement les futaies résineuses en futaies mélangées voire feuillues.

Enfin, les autres parcelles feuillues seront travaillées en coupes d'amélioration afin d'assurer le dosage et la diversification des essences ainsi que l'amélioration de la qualité.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

- Des coupes d'amélioration à rotation de 12 ans dans les peuplements de chêne (parcelles 1, 2, 5, 7, 8, 9 et 12).
- Des coupes d'amélioration à rotation de 10 ans dans les peuplements de douglas (parcelle 4).
- Des travaux sylvicoles dans les parcelles en régénération (parcelles 11, 3 et 6).
- La mise en place de cloisonnement d'exploitation dans les parcelles feuillues.
- Des travaux non sylvicoles afin d'entretenir la desserte et de remettre en état le parcellaire forestier.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE NEUVY-DEUX-CLOCHERS
N° Modification d'aménagement	
Numéro du ou des départements de situation	18 - Cher
Communes de situation	Neuvy-deux-clochers
N° ONF de la région nationale IFN de référence	219- Pays fort
Schéma régional d'aménagement de référence	Bassin ligérien

Type d'aménagement forestier	Révision anticipée d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2022	2041

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Neuvy-deux-clochers	F09108H	37 ha, 94a 57ca	16/02/2006	2005	2024

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	37 ha, 94a 57ca
Surface retenue pour la gestion	38,43 ha
Surface boisée en début d'aménagement	37,08 ha
Surface en sylviculture de production	36,73 ha

COMMENTAIRES :

L'aménagement est renouvelé deux ans avant l'échéance du dernier document. Cette décision n'est pas liée à un impératif technique mais à un souci d'étalement de la charge de travail pour le pôle aménagement.

En 2011 dans la parcelle 10, 50 ares ont été soustraits du régime forestier.

En 2012 dans cette même parcelle, une demande de défrichement de 50 ares supplémentaires a été accordée. A ce jour, cette surface défrichée n'a pas fait l'objet d'une distraction au régime forestier.

Actuellement, 1,19 ha est en grillagé et non boisé dans la parcelle 10, ainsi que 0,16 ha régulièrement broyé sous la ligne électrique traversant cette parcelle. Cette surface de 1,35 ha n'entre pas dans la surface boisée.

Cette surface non boisée ainsi que la surface en évolution naturelle (0,35 ha) sont également déduites de la surface en sylviculture de production.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 2 ha	faible 21 ha	moyen 15 ha	fort	38 ha
Fonction écologique		ordinaire 38 ha	reconnu	fort	38 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 29 ha	reconnu 9 ha	fort	38 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 38 ha	faible	moyen	fort	38 ha

COMMENTAIRES :

Enjeu de production (annexe 4) :

- l'enjeu moyen concerne les peuplements de douglas qui présentent une belle qualité et une belle croissance ;
- l'enjeu faible concerne les taillis sous futaie de chêne qui ont un accroissement relativement faible et une qualité médiocre. Ceci est en partie lié à la nature acide des sols ajouté à une forte charge en silex qui rend la production forestière feuillue délicate ;
- l'enjeu est sans objet dans les zones classées en hors sylviculture.

Enjeu écologique :

La forêt est uniquement concernée par une ZNIEFF de type II, l'enjeu est donc ordinaire.

Enjeu social (annexe 5) :

- l'enjeu est reconnu sur la partie du massif qui se trouve dans le périmètre de protection d'un captage d'eau ;
- l'enjeu local concerne la majorité du massif car la forêt est principalement fréquentée par les promeneurs locaux et les chasseurs. Une partie de la forêt se trouve dans le périmètre de protection de la "cathédrale" du céramiste Jean Linard, monument historique inscrit. La fréquentation et la visibilité externe étant faible, l'enjeu associé reste local.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Monuments historiques inscrits	11 ha	Atelier-maison et "cathédrale" du céramiste Jean Linard
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	9 ha	Les poteries d'en haut

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La forêt se trouvant en partie dans le périmètre de protection du monument historique "Atelier-maison et 'cathédrale' du céramiste Jean Linard, la prise en compte du paysage est un élément important dans l'aménagement.

Voir annexe 6.

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type II	32 ha	Bois et Vallées du Haut Pays Fort

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La ZNIEFF de type II cerne principalement l'ensemble des hêtraies à houx, quelques secteurs de hêtraies neutrophiles et certains fond de vallon du Pays-Fort. La forêt de Neuvy-deux-clochers n'étant pas concernée par des habitats déterminants, il n'y a pas de conséquence particulière sur l'aménagement.

La ZNIEFF de type II ne concerne pas les parcelles 10 et 11 (voir annexe 7).

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	15 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Les résineux présents sur le massif, actuellement vigoureux, sont à risque vis-à-vis des évolutions climatiques. Les douglas seront donc renouvelés en priorité et devront faire l'objet d'un suivi sanitaire régulier. Pour des raisons financières, le renouvellement naturel est néanmoins maintenu.

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	8 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Pratique de l'affouage	22 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	29 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Les parcelles 1 à 9 sont bien desservies. A contrario, l'accès aux parcelles 10, 11 et 12 est délicat. Il serait nécessaire de créer une place de dépôt à l'entrée de la parcelle 10 et d'élargir le passage busée pour ne pas risquer de détériorer la buse existante lors des manoeuvres des camions.

La demande en affouage n'est pas forte sur la commune de Neuvy-deux-clochers. Néanmoins, les houppiers pourront être délivrés en cas de demande.

L'association communale chasse principalement dans les parcelles 1 à 9 et très rarement dans les parcelles 10 à 12.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Ligne électrique aérienne	0,2 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Une ligne électrique aérienne traverse une partie de la parcelle 10. Une bande débroussaillée est maintenue en dessous de la ligne.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	390 m	410 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
BL12	Chênaie-hêtraie acidiphile	38,43 ha	100%
TOTAL		38,43 ha	

COMMENTAIRES :

Les sols argilo-siliceux avec une importante charge en silex omniprésente sont acides. Le hêtre et le houx sont caractéristiques sur ces sols.

La fertilité forestière est à tendance faible voir très faible pour les feuillus et moyenne pour les résineux en place.

La réserve en eau sur ces formations caillouteuses est faible ce qui est une contrainte importante. En période de sécheresse, les peuplements sont donc soumis à un stress important.

De plus la charge en silex peut compliquer l'enracinement et la survie des semis.

Ces risques vont s'accroître à l'avenir vu les prévisions de changements climatiques.

Voir annexe 3.

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
Chêne sessile		60%
Douglas		40%
TOTAL		100%

COMMENTAIRES :

Dans les taillis-sous-futaie, le chêne sessile est l'essence principale de l'étage dominant. On note aussi la présence de hêtre et de châtaignier. Dans les futaies résineuses, le douglas est l'essence principale.

Le taillis est principalement composé de chêne, de hêtre, de châtaignier et de bouleau.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface décrite (%)
SCHE2	Taillis-sous-futaie de chêne de classe de diamètre 20-25 cm	5,71 ha	15%
SCHE3	Taillis-sous-futaie de chêne de classe de diamètre 30-35 cm	10,88 ha	28%
SCHE4	Taillis-sous-futaie de chêne de classe de diamètre 40-45 cm	2,85 ha	7%
SCHE1	Taillis-sous-futaie de chêne à structure irrégulière	2,68 ha	7%
FSAPS	Futaie de sapins divers au stade semis	2,09 ha	5%
FDOUR	Futaie de douglas en cours de régénération	2,99 ha	8%
FDOU4	Futaie de douglas de classe de diamètre 40-45 cm	9,88 ha	26%
EMP	Emprise d'équipement	1,35 ha	4%
TOTAL		38,43 ha	

COMMENTAIRES :

Voir la carte des peuplements en annexe 8.

Les sapins, présents dans la parcelle 11A, sont des abies grandis et sont en mélange avec des douglas.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	33,88 ha	40,71 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	2,85 ha	
Hors sylviculture de production	1,70 ha	
TOTAL	38,43 ha	

COMMENTAIRES :

La parcelle 9 est désormais gérée en gestion irrégulière compte tenu des résultats d'inventaires et de l'intérêt paysager.

La parcelle 10 est dans sa quasi-totalité engrillagée et une zone supplémentaire doit être broyée pour assurer la sécurité au niveau de la ligne électrique aérienne qui traverse la parcelle. Il est alors préférable de laisser en évolution naturelle la partie boisée restante, d'autant qu'aucune amélioration forestière n'est nécessaire.

Pour le reste des parcelles, le traitement reste le même que l'aménagement précédent.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	Gestion en futaie régulière : PQM (potentiel de qualité moyen)	18,92 ha	51,5%	180 ans	70 cm
Chêne sessile	Gestion en irrégulier	2,85 ha	7,8%		70 cm
Douglas	PQM (potentiel de qualité moyen)	14,96 ha	40,7%	70 ans	60 cm
TOTAL		36,73 ha			

COMMENTAIRES :

Les essences secondaires seront favorisées afin d'accroître la diversité des peuplements.

En cas d'échec des régénérations de douglas, il conviendra de planter une essence feuillue mieux adaptée au changement climatique, à définir au moment voulu selon l'évolution des connaissances scientifiques.

Remarque : le diamètre retenu est le diamètre optimal d'exploitabilité conformément au Schéma Régional d'Aménagement du Bassin ligérien. Les diamètres minimaux d'exploitabilité, utilisés pour calculer la surface de disponibilité, sont pour le chêne sessile de 60 cm et pour le douglas de 50 cm pour un potentiel de qualité moyen.

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	5,06 ha
Surface effectivement régénérée	2,09 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

COMMENTAIRES :

Une partie de la surface prévue à régénérer ne l'a pas été simplement car la révision de l'aménagement a été anticipée.

Effort de régénération du nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface		33,88 ha	
Surface d'équilibre (Se)		6,38 ha	
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)		9,88 ha	
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)		0,00 ha	
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)		6,78 ha	
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0,00 ha	
Surface à ouvrir (So)		6,78 ha	
Surface à terminer (St)		6,22 ha	
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (<i>sans coupe</i>)		0,00 ha	
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution		5,08 ha	
Traitements avec renouvellement non suivi en surface		2,85 ha	
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)		17 m ² /ha	
Cible densité de perches à l'équilibre		40 tiges/ha	
Etat général de maturité des peuplements		proche équilibre	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	17 m ² /ha	25,0 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	13%	C
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	40 tiges/ha	5 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,14 ha		

COMMENTAIRES :

Traitement avec renouvellement en suivi du surface :

La surface disponible correspond à l'ensemble des parcelles dont le diamètre moyen des 50 plus grosses tiges dans le cas de taillis sous futaie feuillue ou des 100 plus grosses tiges dans le cas de futaie régulière résineuse, ont atteint le diamètre minimum d'exploitabilité. Dans ce cas présent, seules les parcelles résineuses (parcelles 3, 4 et 6) seront disponibles sur la durée de cet aménagement, soit une surface de 9,88 ha.

La surface du groupe de régénération est très légèrement supérieure à la surface d'équilibre, expliqué par l'arrivée à maturité des douglas au cours de l'aménagement.

Il est important d'étaler leur renouvellement dans le temps. Pour cela, la parcelle 3 sera régénérée entièrement, tandis que la parcelle 6 sera commencée en fin d'aménagement et terminée à l'aménagement suivant.

La surface à acquérir (régénération dépassant le stade 3m) concerne la parcelle 11.

Traitement avec renouvellement non suivi en surface : conversion en futaie irrégulière :

Seule la parcelle 9 est concernée par cette conversion en futaie irrégulière car sa structure le permet. De plus, cette parcelle étant en deux bloc le long de la route, c'est également un avantage d'un point de vue paysager.

La surface terrière observée prend en compte toutes les essences de production. La surface terrière s'élève alors à 25 m²/ha tandis que la surface terrière en chêne s'élève à 17 m²/ha. On veillera donc à ne pas descendre en dessous de 15 m²/ha en chêne.

La régénération basse et haute sera recherchée car très peu présente dans l'ensemble. De même, les perches et petits bois d'avenir devront être recrutés dans les zones majoritairement à gros bois.

A noter que les semis présents dans cette parcelle sont majoritairement proche des 30 cm. Il est important de rappeler qu'à ce stade ces semis ne sont pas acquis et qu'en l'absence de lumière ils ne survivront pas. Des passages en coupes réguliers sont donc nécessaires.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation
Code	Libellé							
RN0R	Régénération naturelle résineuse en cours - à terminer	11	A	2,99	2,99		2,99	
RN2R	Régénération naturelle résineuse à entamer sur la période 2027-2031	3	U	3,23	3,23	3,23	3,23	
RN4R	Régénération naturelle résineuse à rentamer sur la période 2037-2041	6	U	3,55	3,55	3,55		
APBF	Amélioration petits bois feuillus	1	U	2,68	2,68			15
APBF	Amélioration petits bois feuillus	2	U	3,00	3,00			15
APBF	Amélioration petits bois feuillus	12	U	2,71	2,71			15
ABMF	Amélioration bois moyens feuillus	5	U	3,95	3,95			15
ABMF	Amélioration bois moyens feuillus	7	U	3,64	3,64			15
ABMF	Amélioration bois moyens feuillus	8	U	2,94	2,94			15
ICONVF	Irrégulier en conversion	9	U	2,85	2,85			12
AMEJSR	Amélioration jeunes peuplements résineux au stade semis	11	B	2,09	2,09			
ABMR	Amélioration bois moyens résineux	4	U	3,10	3,10			10
HSN	Evolution naturelle	10	A	0,35				
HSY	Hors sylviculture	10	B	1,35				
Totaux				38,43	36,73	6,78	6,22	

COMMENTAIRES :

La rotation est établie à 15 ans dans les peuplements de petits bois et de bois moyen feuillus, à 12 ans dans la parcelle en irrégulier feuillu et à 10 ans dans les peuplements résineux.

Les peuplements de douglas seront régénérés naturellement. En cas d'échec de régénération dans certaines zones, un enrichissement feuillu sera fait pour répondre à la demande de la commune de diminuer la surface résineuse sur le massif.

Voir carte annexe 10.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Remarques
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2023	9	U		IRR	2,85 ha	2,85 ha	SCHE4	IRR	
2023	12	U		APBF	2,71 ha	2,71 ha	SCHE2	APB	
2024	11	A		RN0R	2,99 ha	2,99 ha	FDOUR	RS2	2ème coupe secondaire
2026	6	U		RN4R	3,55 ha	3,55 ha	FDOU4	ABM	
2027	3	U		RN2R	3,23 ha	3,23 ha	FDOU4	RE	Coupe d'ensemencement
2027	4	U		ABMR	3,10 ha	3,10 ha	FDOU4	ABM	
2027	11	A		RN0R	2,99 ha	2,99 ha	FDOUR	RD	Coupe définitive
2028	1	U		APBF	2,68 ha	2,68 ha	SCHE1	APB	
2028	2	U		APBF	3,00 ha	3,00 ha	SCHE2	APB	
2030	3	U		RN2R	3,23 ha	3,23 ha	FDOU4	RS1	1ère coupe secondaire
2032	5	U		ABMF	3,95 ha	3,95 ha	SCHE3	ABM	
2032	7	U		ABMF	3,64 ha	3,64 ha	SCHE3	ABM	
2033	3	U		RN2R	3,23 ha	3,23 ha	FDOU4	RS2	2ème coupe secondaire
2034	8	U		ABMF	2,94 ha	2,94 ha	SCHE3	ABM	
2034	9	U		IRR	2,85 ha	2,85 ha	SCHE4	IRR	
2036	3	U		RN2R	3,23 ha	3,23 ha	FDOU4	RD	Coupe définitive
2037	4	U		ABMR	3,10 ha	3,10 ha	FDOU4	ABM	
2037	6	U		RN4R	3,55 ha	3,55 ha	FDOU4	RE	Coupe d'ensemencement
2038	12	U		APBF	2,71 ha	2,71 ha	SCHE2	APB	
2040	6	U		RN4R	3,55 ha	3,55 ha	FDOU4	RS1	1ère coupe secondaire

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	296 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	3 260 m ³

COMMENTAIRES :

Lors des coupes d'amélioration et d'ensemencement de douglas, il conviendra de récolter prioritairement les plus gros calibres car ils ont atteint leur optimum économique.

Dans la parcelle 9, le capital est trop élevé pour assurer le recrutement de semis viables. Le taillis sera prioritairement fureté afin de réduire l'opacité du couvert et si besoin, la coupe prévue en 2034 pourra être anticipée.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
1DOU1	Régénération naturelle de douglas	3, 6, 11A, 11B	10,86	En cas d'ensemencement faible, les parcelles seront enrichies par plantations feuillues.	25 000 €	I
5DOU1	Amélioration des peuplements de douglas	11A, 11B	5,08		3 000 €	I
Total					28 000 €	
soit annuellement					1 400 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Les essences feuillues seront maintenues pour favoriser la diversité dans les peuplements.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du parcellaire : remise en état des numéros de parcelles	Ensemble de la forêt	50 plaques		415 €	E
Elargissement passage busé	parcelle 10	1		2 000 €	I
Total				2 415 €	
soit annuellement				121 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Les chasseurs se chargent d'entretenir le parcellaire (fauchage).

La mairie se charge de remettre en état le sentier botanique en réparant les panneaux d'informations cassés.

La commune a fait élaguer en 2021 les arbres au dessus de la table banc pour des questions de sécurité. Elle se charge de surveiller et réitérer l'opération si besoin.

La commune a créer cette année une petite boucle pédestre dans la parcelle 11, elle se charge par la suite de l'entretien (fauchage).

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0,00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0,00 ha
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	0,00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0,00 ha

COMMENTAIRES :

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES :

3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	4,0 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	147 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	22 m ³ /an	26 m ³ /an	
Résineux (r)	128 m ³ /an	138 m ³ /an	
Total tiges (1 = f + r)	150 m ³ /an	164 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	13 m ³ /an	19 m ³ /an	
Total bois fort (1 + 2)	163 m³/an	183 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	4,2 m³/ha/an	4,5 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	4,4 m³/ha/an	4,5 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles	5 m ³ /an		

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	117 m ³ /an	33 m ³ /an	
Amélioration	40 m ³ /an	150 m ³ /an	
Autres (dont irrégulier)	7 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	5 692 €	4 230 €	
Recettes chasse	0 €	0 €	
Autres recettes	34 €	34 €	
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	1 400 €	342 €	
Dépenses travaux infrastructure	121 €	0 €	
Dépenses travaux non sylvicoles		265 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	573 €	496 €	0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	77 €		
Bilan annuel	3 555 €	3 161 €	0 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	93 €	78 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	97 €	78 €	0 €

* Période du bilan passé :

COMMENTAIRES :

Le bilan est largement positif, principalement lié aux recettes des coupes de régénération et d'amélioration dans les douglas.

La mise en place d'un loyer pour la chasse est en cours de réflexion.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

COMMENTAIRES :

ÉTUDE REALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : LEFEBVRE Cléa

Étude de terrain et inventaires : ROGER Rodolphe
LEFEBVRE Cléa

Cartographie : LEFEBVRE Cléa

Rédigé le 14/12/2021
par La cheffe de projet aménagement
Signé : LEFEBVRE Cléa



Vérifié le 17/12/2021
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : GUILLON Alexis



Proposé le 14/01/2022
par Le directeur d'agence
Signé : DUGRAIN Bertrand



Annexe 1 : Localisation

Annexe 2 : Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Annexe 3 : Stations forestières

Annexe 4 : Fonction de production

Annexe 5 : Fonction sociale

Annexe 6 : Equipements et zonage réglementaire

Annexe 7 : Zonages environnementaux

Annexe 8 : Peuplements

Annexe 9 : Résultats d'inventaire

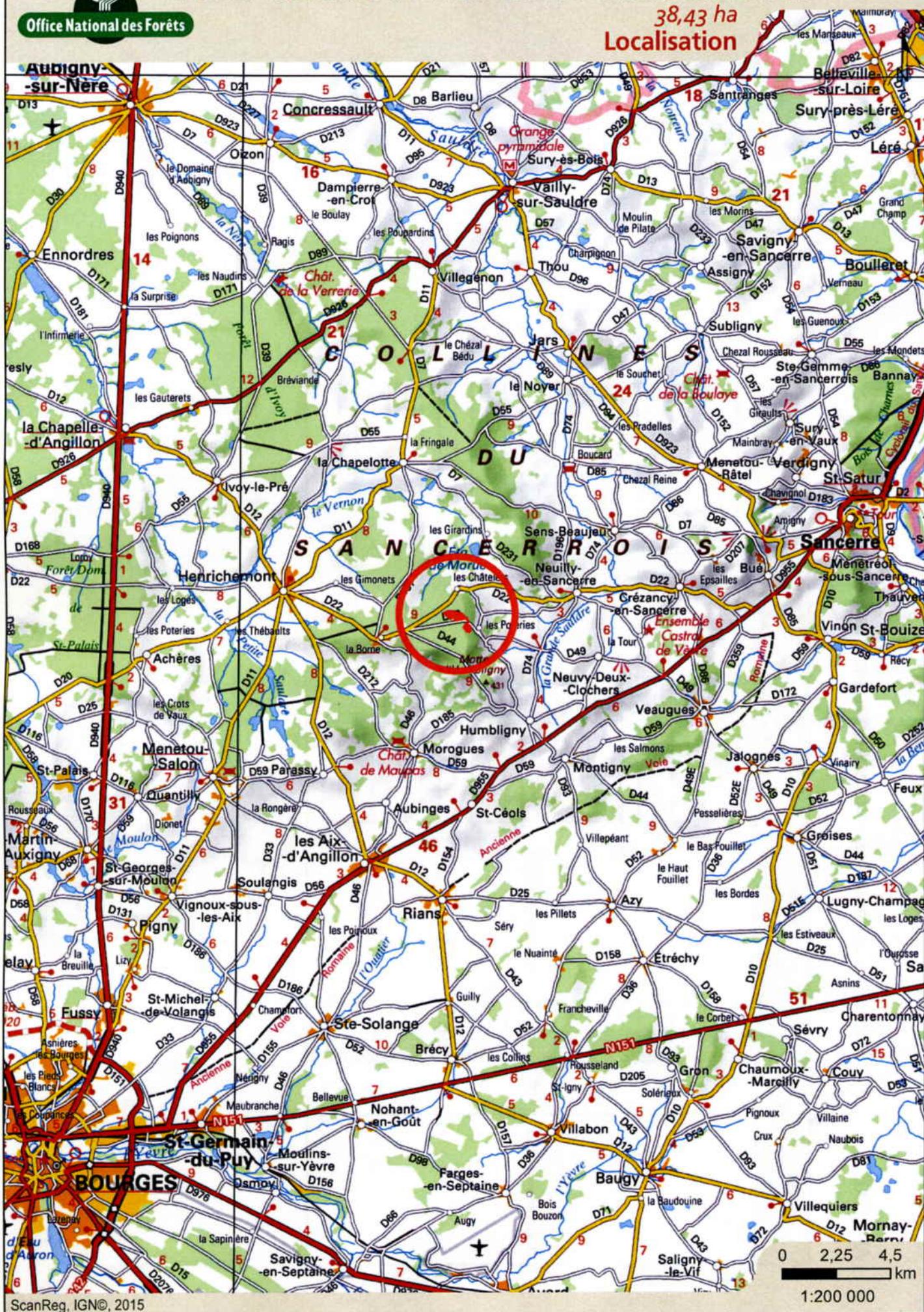
Annexe 10 : Aménagement

Annexe 11 : Codes peuplements et coupes

Annexe 12 : Lexique des termes forestiers

Annexe 13 : Délibération

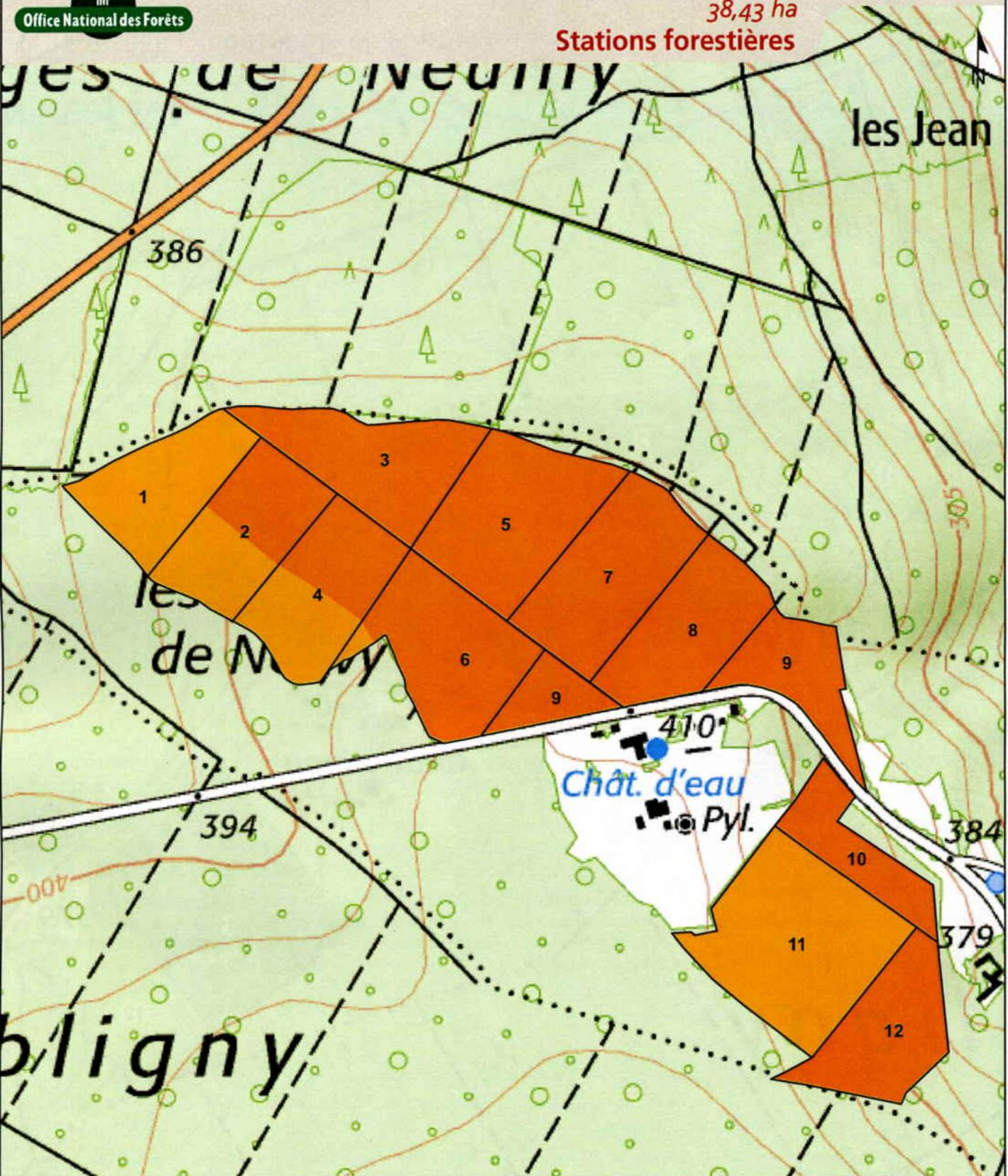
38,43 ha
Localisation



Réalisation : Agence Berry Bourbonnais - Cléa Lefebvre - 7 juin 2021

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	38 ha, 44a 57ca	37 ha, 94a 57ca	
Neuvy-deux-clochers	0D	0356	USAGES DE NEUVY	2,3159	2,3159	
		0357		2,8006	2,8006	
		0358		3,2228	3,2228	
		0359		2,6066	2,6066	
		0360		0,6834	0,6834	
		0361		1,7014	1,7014	
		0362		1,7977	1,7977	
		0363		1,6471	1,6471	
		0364		1,6351	1,6351	
		0365		1,7349	1,7349	
		0366		1,7887	1,7887	
		0367		1,7929	1,7929	
		0368		0,9073	0,9073	
		0369		0,0531	0,0531	
		0370		1,6150	1,6150	
		0371		0,8436	0,8436	
		0372		0,0950	0,0950	
		0373		0,7836	0,7836	
		0375		0,0336	0,0336	
		0377		1,8325	1,8325	
		0378		1,7790	1,7790	
		0379		2,1828	2,1828	
		0380		0,1704	0,1704	
0381	1,6520	1,1520	partie			
0382	0,7098	0,7098				
0383	0,3678	0,3678				
0760			1,6931	1,6931		

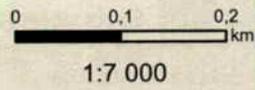
38,43 ha
Stations forestières



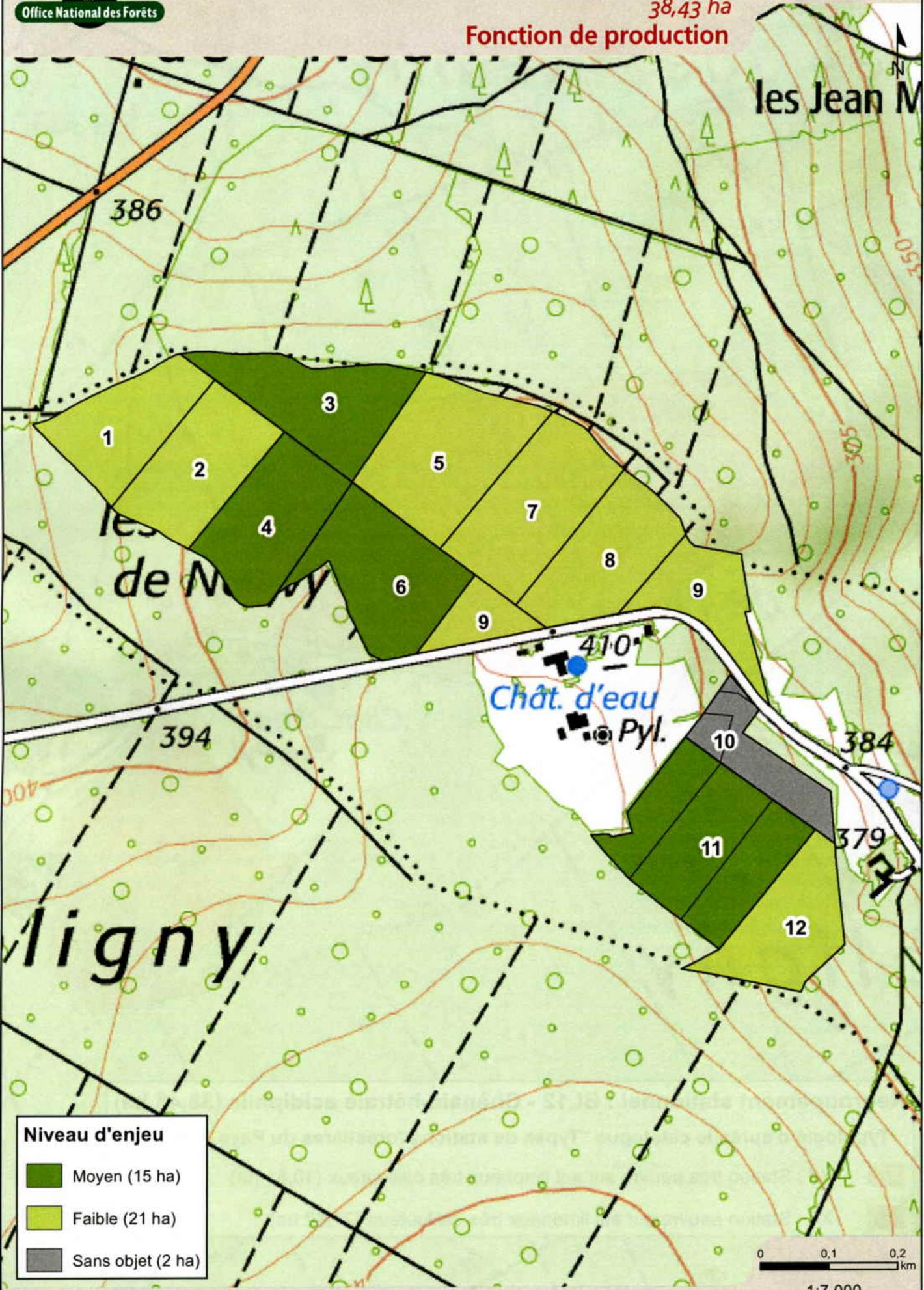
Regroupement stationnel : BL12 - Chênaie-hêtraie acidiphile (38,43 ha)

Typologie d'après le catalogue "Types de stations forestières du Pays Fort"

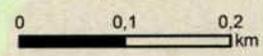
- X2 : Station très pauvre sur sol limoneux très caillouteux (10,81 ha)
- X3 : Station pauvre sur sol limoneux très caillouteux (27,62 ha)



38,43 ha
Fonction de production

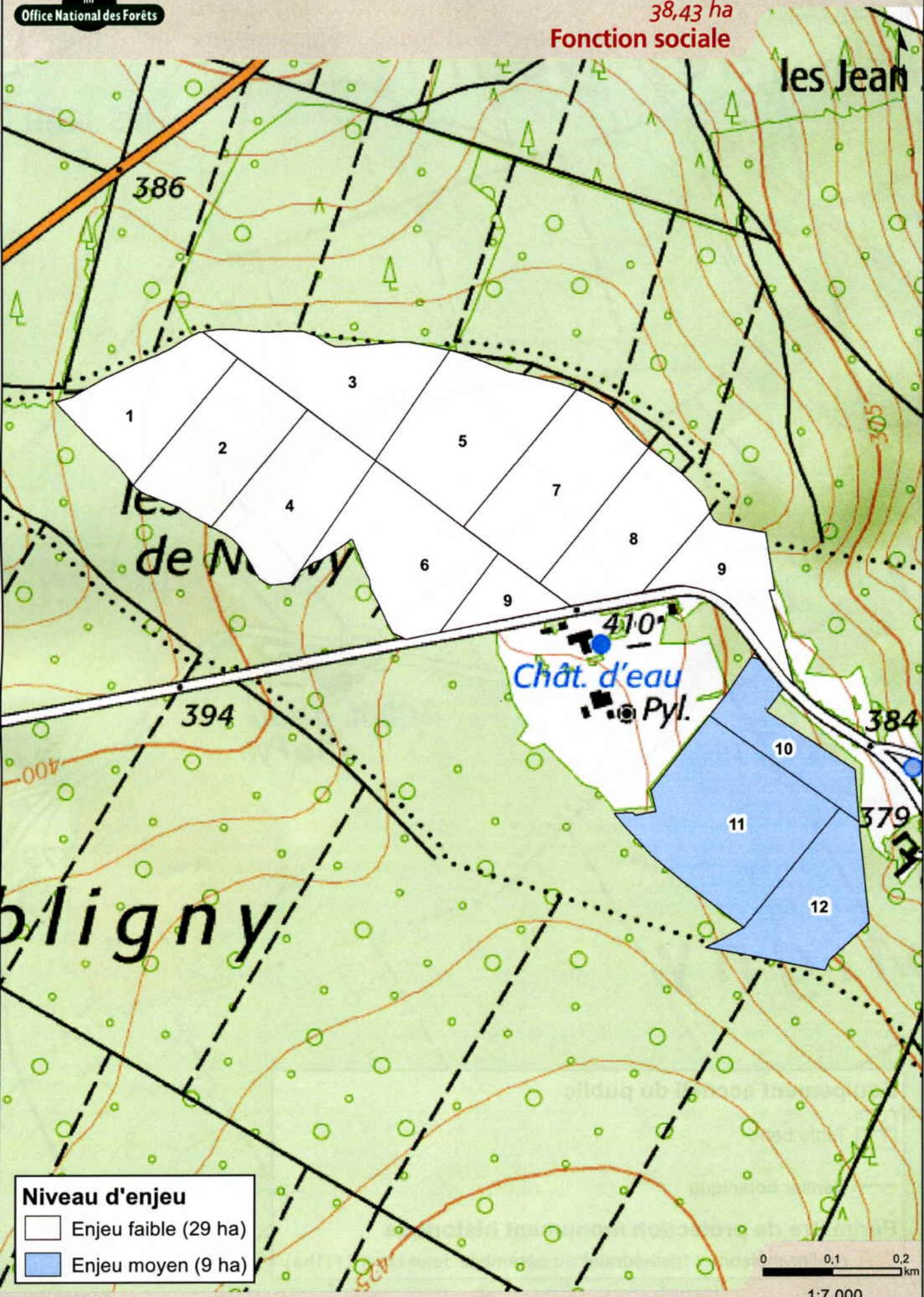


Niveau d'enjeu	
	Moyen (15 ha)
	Faible (21 ha)
	Sans objet (2 ha)

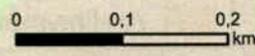


1:7 000

38,43 ha
Fonction sociale



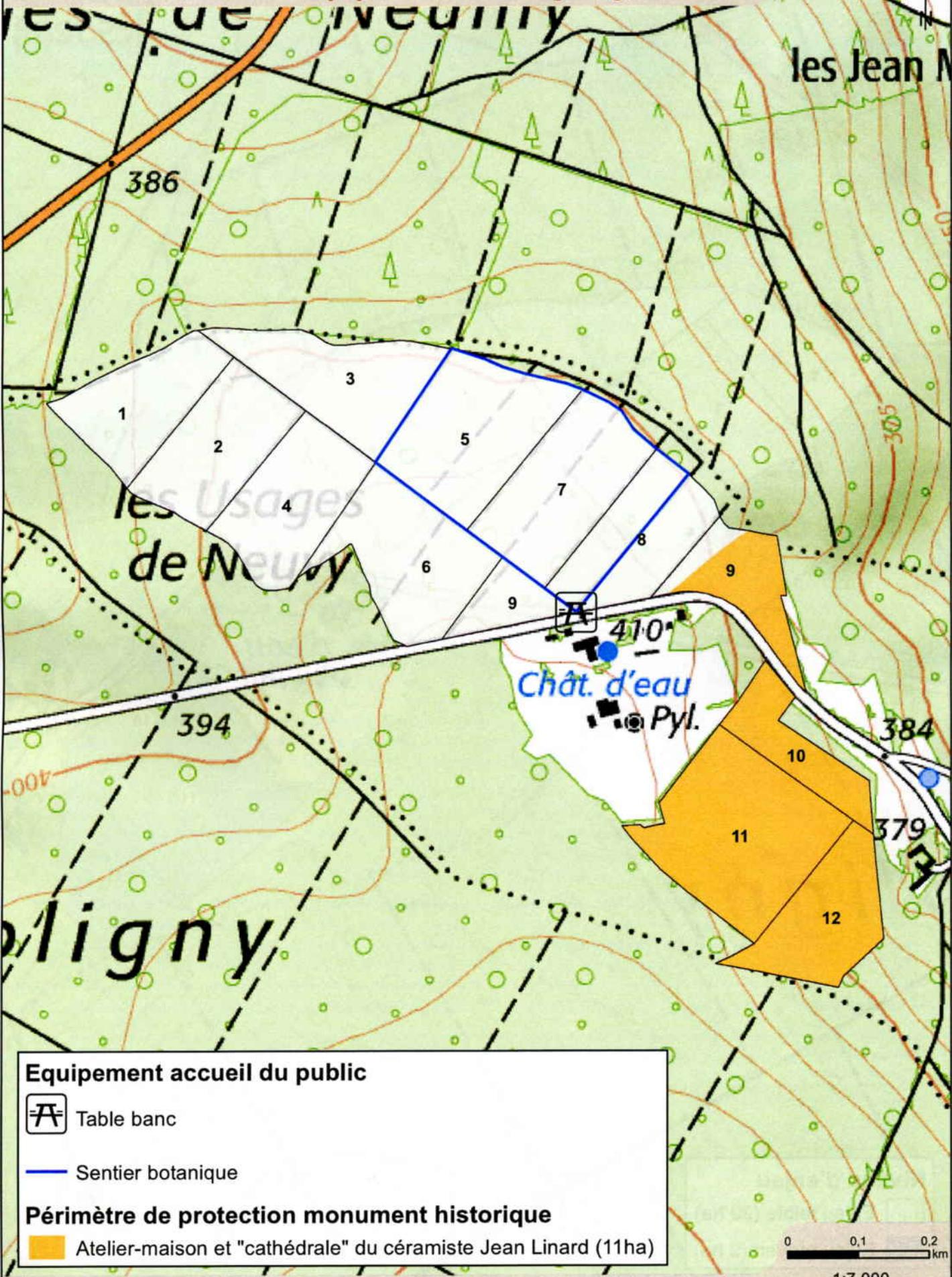
Niveau d'enjeu	
	Enjeu faible (29 ha)
	Enjeu moyen (9 ha)



1:7 000

38,43 ha

Equipements et zonage réglementaire

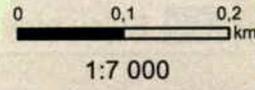


Equipement accueil du public

-  Table banc
-  Sentier botanique

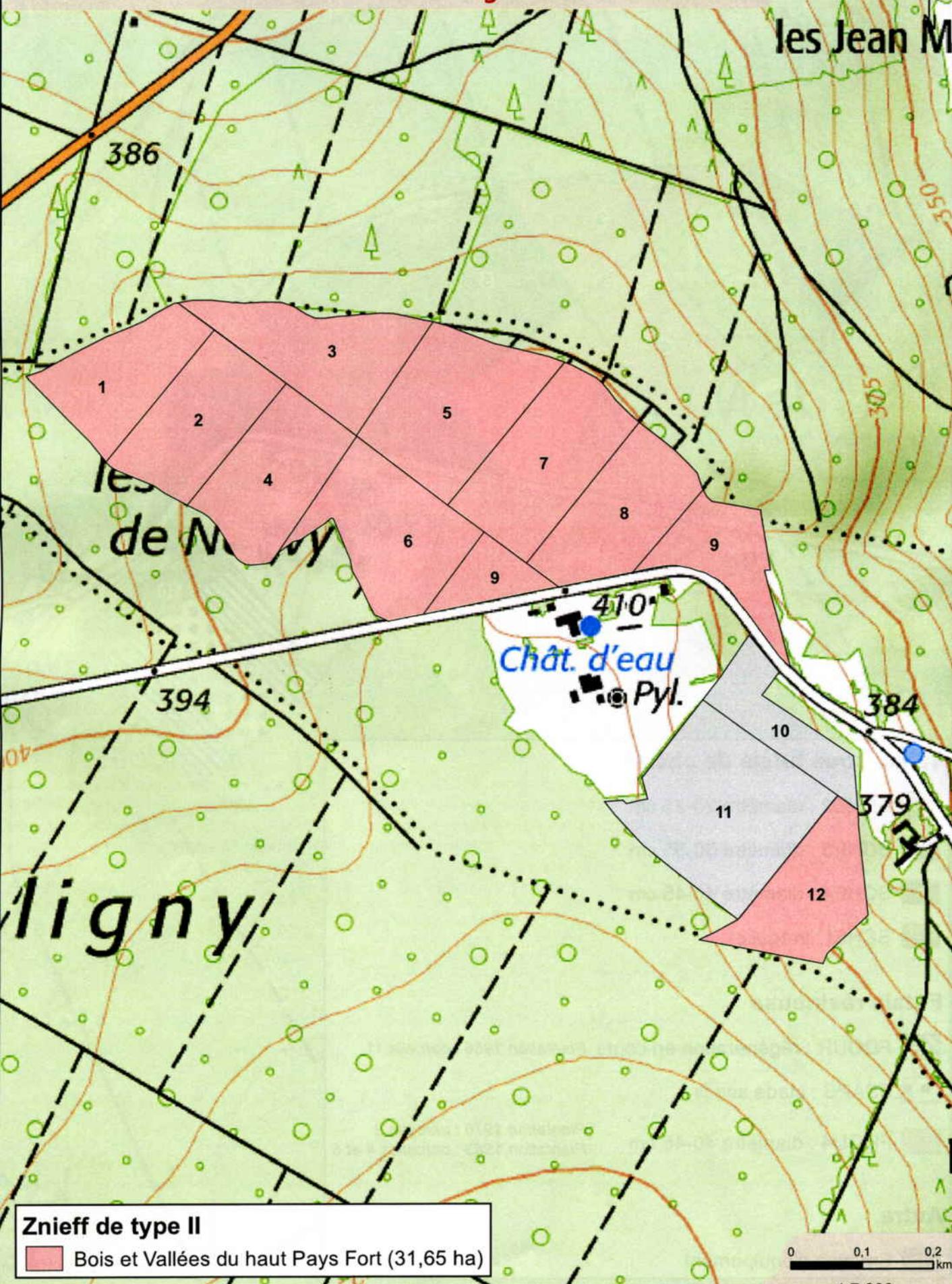
Périmètre de protection monument historique

-  Atelier-maison et "cathédrale" du céramiste Jean Linard (11ha)



38,43 ha

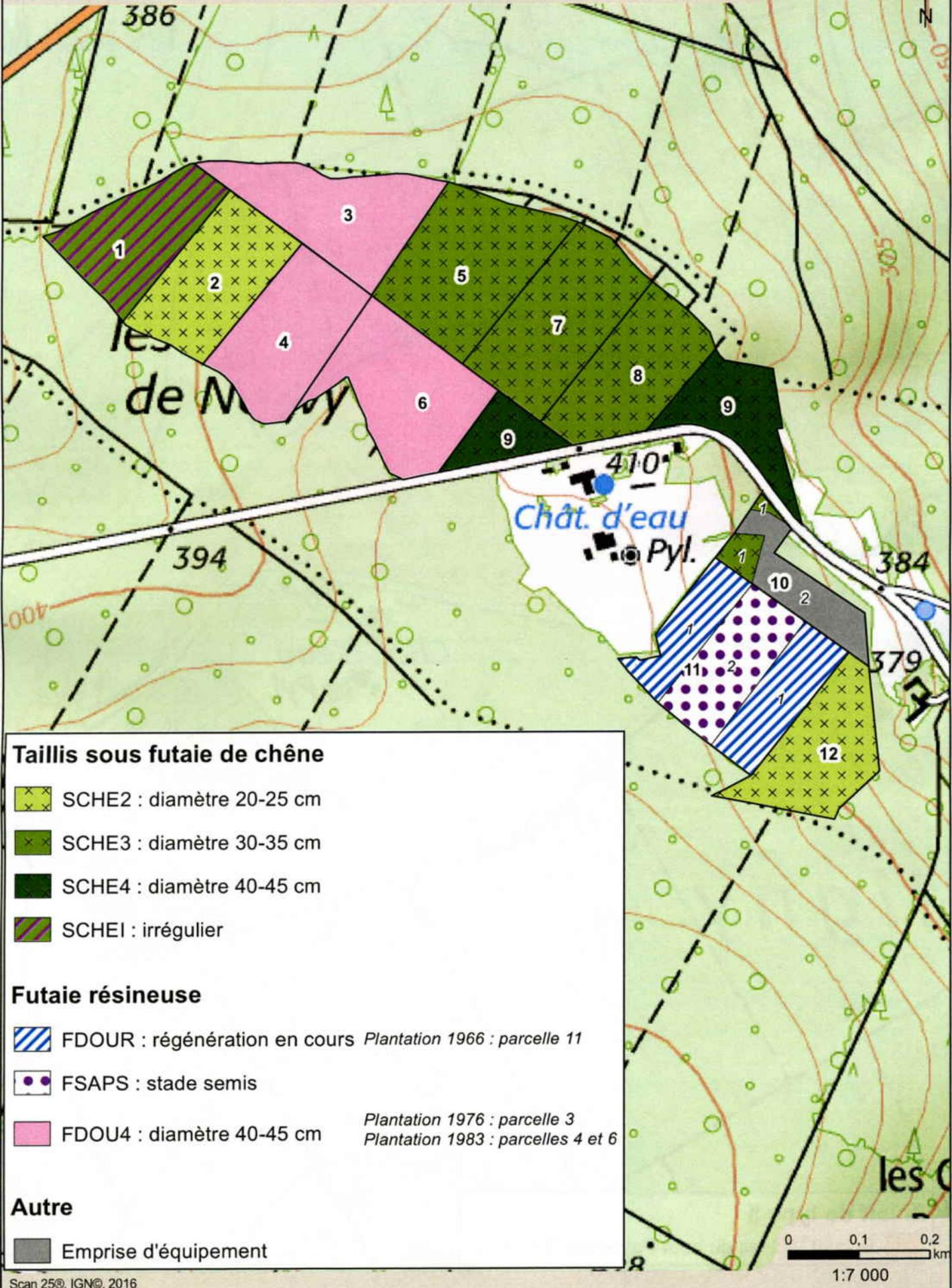
Zonages environnementaux



Znieff de type II
Bois et Vallées du haut Pays Fort (31,65 ha)

0 0,1 0,2 km
1:7 000

38,43 ha
Peuplements



Réalisation : Agence Berry Bourbonnais - Cléa Lefebvre - 30 septembre 2021

Croissance cm/20ans **7**

ANNEXE n°9 : RESULTATS D'INVENTAIRES ET ANALYSE DES SURFACES DISPONIBLES - TSF feuillu et futaie résineuse

Parc	Surf	NT tot	Erreur relative NT	G tot	Erreur relative G	Dg CHE	Do CHE	NT CHE	G CHE	Gmoy chêne	G50/Gtot	% Qual/Gche	% Het G	Dg50 2021	Dg50 2041	Dg50 2061	Dg70 2077	PQE/PQM	Dispo à 20 ans	Sd à 20ans	Dispo à 40 ans	Sd à 40ans	Clas amgt
8	2,94	292	15,50	25	12,21	0,34	0,39	182	16	0,09	49%		24%	0,45	0,52	0,59	0,66	PQM	non		oui	2,94	ABMF
9	2,85	235	26,22	25	26,54	0,43	0,44	113	17	0,15	68%		9%	0,54	0,61	0,68	0,75	PQM	oui	2,85	oui	2,85	IRR

Sd 20 ans **2,85** Sd 40 ans **5,79**

ID Forêt	Bloc D Parcelle	SParc	Pond Groupe Ess	PB	BM	PGB	TGB	GB	NT	G	PB%	BM%	PGB%	TGB%	GB%	Classe G	Structure	Type
Neuvy	Irregulier 8_Irre	2,94	2,94 FNOBLES*	58,33	113,33	8,33	1,67	10,00	181,67	16,43	32,11	62,39	4,59	0,92	5,50	3,00		Régularisé à BM prép et à G classe 3
Neuvy	Irregulier 9_Irre	2,85	2,85 FNOBLES	20,00	60,00	15,00	17,50	32,50	112,50	16,55	17,78	53,33	13,33	15,56	28,89	3,00	7,00	Régularisé BM/GB prép et à G classe 3

FNOBLES* : chêne

Parc	Perche ha	Semis bas ha	Semis interm ha	semis hauts ha
8	3,3	1392	0	0
9	5	796	99	199

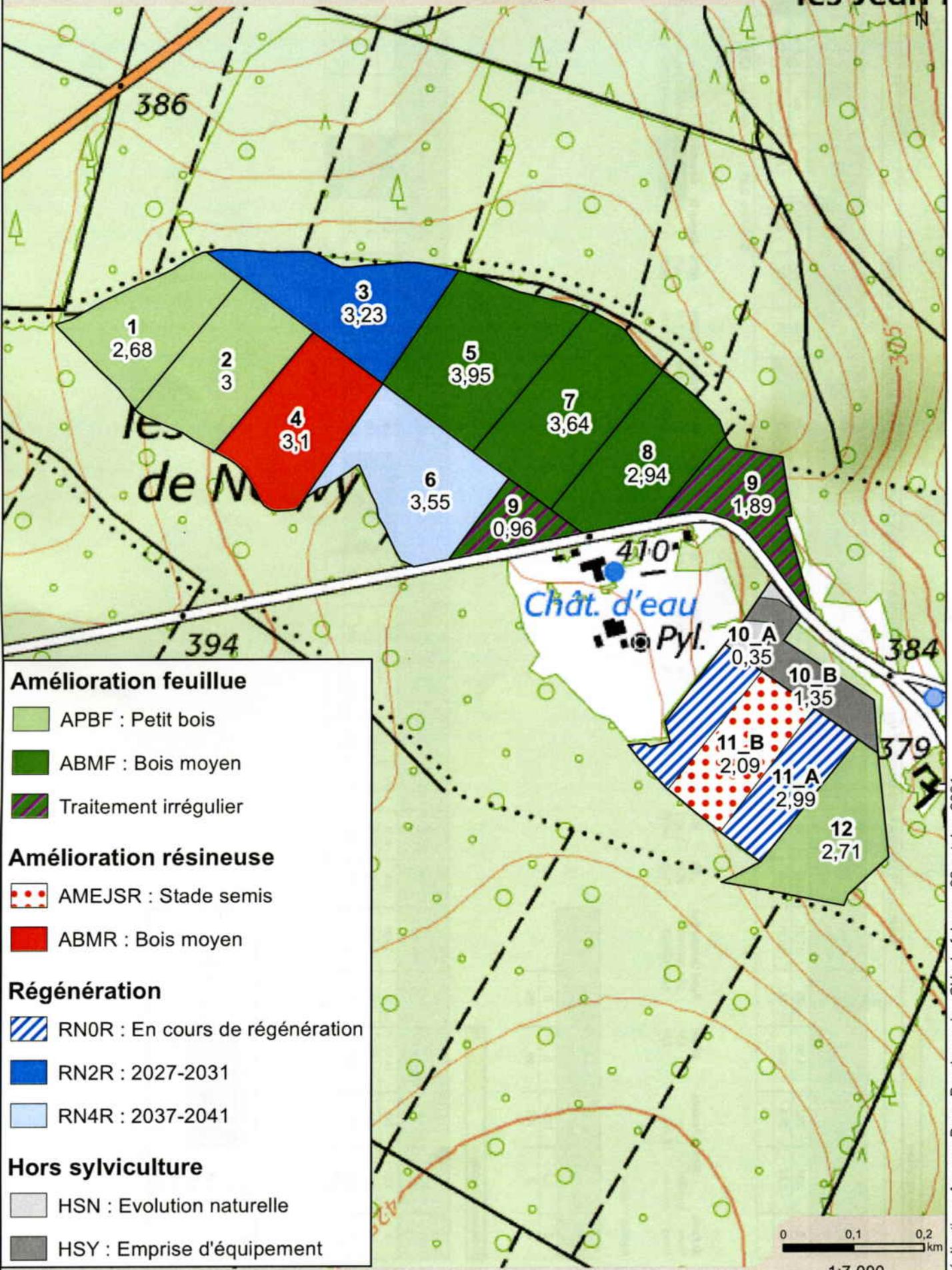
Croissance cm/20ans **15**

Parc	Surf	NT tot	Erreur relative NT	G tot	Erreur relative G	Dg DOU	Do DOU	NT Dou	G DOU	Gmoy Dou	G100/Gtot	Do 2021	Do 2041	Do 2061	Do 2077	Dispo à 20 ans	Sd à 20ans	Dispo à 40 ans	Sd à 40ans	Clas amgt	Ordre	Obs
3	3,23	243	16,10	35	12,97	0,43	0,51	243	35	0,14	60%	0,51	0,65	0,81	0,96	oui	3,23	oui	3,23	RN2R		
4	3,10	214	22,12	24	26,06	0,38	0,46	207	24	0,12	67%	0,46	0,61	0,76	0,91	oui	3,10	oui	3,10	ABMR		
6	3,55	243	12,95	29	24,42	0,39	0,47	243	29	0,12	60%	0,47	0,62	0,77	0,92	oui	3,55	oui	3,55	RN4R		
11_A	2,99																					

Sd 20 ans **9,88** Sd 40 ans **9,88**

Clsst	Surface	Age exploitabilité	
IRR	2,85	Se 6,38	
HSN	0,35		
HSY	1,35		
DOU	14,96	70	4,27
CHE	18,92	180	2,10

38,43



Amélioration feuillue

- APBF : Petit bois
- ABMF : Bois moyen
- Traitement irrégulier

Amélioration résineuse

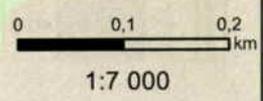
- AMEJSR : Stade semis
- ABMR : Bois moyen

Régénération

- RN0R : En cours de régénération
- RN2R : 2027-2031
- RN4R : 2037-2041

Hors sylviculture

- HSN : Evolution naturelle
- HSY : Emprise d'équipement



ANNEXE 11 Codification peuplements et coupes

Structure des peuplements et occupation du sol		
CODE	LIBELLE	DEFINITION
F	Futaie régulière vraie	Peuplement équienne et régulier issu de graine où un diamètre prédomine
C	Futaie sur souche (en conversion en futaie régulière avancée)	Peuplement équienne et régularisé issu de rejet où un diamètre prédomine et à surface terrière généralement forte ($G > 20 \text{ m}^2$) <i>Correspondance guide chêne :</i> <i>Capital sur pied de 4 et + avec Structures 1, 3, 4, 7, 8 et 9</i>
S	Taillis sous futaie	Peuplement issu d'ancien TSF de structure irrégulière ou plus ou moins régularisée, avec une surface terrière généralement limitée ($G < 20 \text{ m}^2$) <i>Correspondance guide chêne :</i> <i>- Capital sur pied de 1 à 3 quelle que soit la Structure</i> <i>- Capital sur pied de 4 et + et Structures 2, 5 et 6</i>
T	Taillis simple	Peuplement issu de rejet ($G \text{ futaie} < 5 \text{ m}^2$)
I	Futaie irrégulière	Peuplement inéquienne ou présentant une large répartition en classe de diamètre et une dynamique de renouvellement, dont l'équilibre n'est pas recherché au niveau de la parcelle. Ne comprend pas les peuplements issus de TSF à répartir entre codes C et S.
P	Futaie par parquet	Juxtaposition de plages de peuplements homogènes, d'une surface unitaire supérieure à 50 ares, jugés cartographiables et délimitables sur le terrain à un coût raisonnable, mais ne justifiant pas un découpage en unités de gestion.
J	Futaie jardinée	Peuplement inéquienne ou présentant une large répartition en classe de diamètre et une dynamique de renouvellement, dont l'équilibre est recherché au niveau de la parcelle.
R	Espace temporairement non boisé, à reboiser	Exemple : parcelles sinistrées non régénérées, à reconstituer.
B	Surface à boiser	Exemple : anciennes terres agricoles à boiser
Z	Surfaces boisées hors sylviculture	Exemples : îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales
N	Espace non boisable naturel	Exemples : étangs, landes non boisées, dunes...
A	Espace non boisable artificialisé	Exemples : pare-feux, concessions de surface importante.
M	Maisons forestières et terrains de service	Surface hors forêt
X	Non déterminé	

Classe de Catégories de diamètre dominantes

CODE	LIBELLE	DEFINITION
R	REGENERATION	Hauteur inférieure à 3 m, coupes de régénération en cours
S	SEMIS OU PLANTATION	Hauteur inférieure à 3 m, coupes de régénération terminées
E	EDUCATION	Hauteur supérieure à 3m mais non commercialisable (en général $H < 10-12 \text{ m}$)
1	*DIAMETRE MOYEN 10 – 15 CM	
2	*DIAMETRE MOYEN 20 – 25 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 1 du guide chêne</i>
3	*DIAMETRE MOYEN 30 – 35 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 3 du guide chêne</i>
4	*DIAMETRE MOYEN 40 – 45 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 4 du guide chêne</i>
5	*DIAMETRE MOYEN 50 – 55 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 7 du guide chêne</i>
6	*DIAMETRE MOYEN 60 – 65 CM	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 8 du guide chêne</i>
7	*DIAMETRE MOYEN 70 CM et +	En peuplement issu de TSF (C ou S), <i>code structure 9 du guide chêne</i>
I	IRREGULIER	Pas de classe de diamètre dominante, <i>codes structure 2, 5 et 6 du guide chêne</i>
X	PAR DEFAUT	Absence d'indication

* Diamètre quadratique moyen = diamètre de l'arbre de surface terrière moyenne (à défaut, estimation à dire d'expert)

Codification coupes :

CODE	LIBELLE FM	DEFINITION
APB	Amélioration petits bois	Récolte de petits bois (cat 25 et -) Essence principale + éventuellement essence associée
ABM	Amélioration bois moyens	Récolte de bois moyens (Chêne : 30/45, autres 30/35) Essence principale + éventuellement essence associée
AGB	Amélioration gros bois	Récolte de gros bois (Chêne 50 et +, autres 40 et +) Essence principale + éventuellement essence associée
AA	Amélioration associée	Coupe d'amélioration limitée à l'essence associée
AX	Extraction en amélioration	Coupe d'extraction ciblée d'essences associées minoritaires en amélioration
RCV	Relevé de couvert	Régénération, enlèvement du sous étage ou relevé de couvert
RE	Coupe d'ensemencement	Régénération, ensemencement
REX	Coupe des essences associées	Régénération, coupe des essences associées
RS1	1 ^{ère} secondaire	
RS2	2 ^{ème} secondaire	
RS3	3 ^{ème} secondaire	
RS4	4 ^{ème} secondaire	
RD	Coupe définitive	Régénération, définitive
IPB*	Irrégulier petit bois	
IBM*	Irrégulier bois moyen	
IGB*	Irrégulier gros bois	
RB	Coupe par bandes ou par trouées	
RA	Coupe rase en plein	
PA	Coupe chablis	Produits accidentels chablis : renversés ou cassés
AS	Coupe sanitaire	Autres produits accidentels : secs, parasités ou déperissants
EM	Coupe d'emprise	Emprise
JA	Coupe de jardinage	Coupe jardinatoire ou coupe de futaie irrégulière
TS	Coupe de taillis	Renouvellement de taillis
TB	Coupe de balivage	Conversion vers une futaie sur souche

A

Accroissement courant en volume

Volume ligneux fabriqué par un peuplement pendant une année donnée.

Accroissement moyen annuel

Volume ligneux fabriqué, en moyenne annuelle, par un peuplement depuis sa naissance.

Age optimum d'exploitabilité

Age souhaitable de récolte des arbres les plus vieux, réputés "mûrs".

Aménagement

Document qui, au vu d'un ensemble d'analyses et de synthèses, fixe les objectifs à atteindre et planifie les interventions (coupes et travaux).

B

Balivage

Choix et désignation des baliveaux à chaque passage en coupe dans un taillis sous futaie.

Baliveau

Brin de taillis ou tige de franc pied (issue de semis) maintenu lors d'une coupe de taillis ou de taillis sous futaie pour constituer une réserve.

Bouquet

Peuplement sensiblement équienne occupant une surface comprise entre 10 ares et 1 ha.

C

Canton

Ce mot n'est pas utilisé ici dans son sens administratif. Il signifie lieu-dit, zone territoriale ayant reçu une dénomination locale portée sur les cartes de l'IGN ou les cartes forestières.

Chablis

Arbre accidentellement renversé, déraciné ou cassé (le plus souvent sous l'effet d'agents climatiques).

Classement

Partie d'une forêt qui constitue une unité du point de vue de l'aménagement forestier : chaque série reçoit des objectifs propres et fait l'objet d'un traitement particulier.

Contenance

Assiette de coupes par contenance : synonyme de surface. Des coupes sont assises "par contenance" lorsque l'aménagement fixe les parcelles et donc les surfaces à parcourir en coupe chaque année.

Conversion

Traitement qui fait passer d'un taillis ou d'un taillis sous futaie à une futaie, en conservant les mêmes essences principales. La conversion proprement dite est réalisée lors des opérations de régénération à partir de semences (semis naturels, plantations...).

D

Dégagement

Opération culturale consistant dans les jeunes régénérations (semis ou plantations), à favoriser la croissance des essences objectifs en luttant contre la végétation concurrente.

Dépressage

Opération consistant, dans les jeunes régénérations, à diminuer la densité des semis (ou plants) des essences objectifs.

Diamètre optimum d'exploitabilité

Diamètre moyen à atteindre à l'âge optimum d'exploitabilité.

Durée de survie

Délai séparant l'âge limite d'un peuplement de son âge actuel.

E

Eclaircie

Opération culturale consistant surtout à favoriser la croissance des meilleurs sujets de l'une ou des essences objectifs en supprimant (progressivement) les concurrents.

Effort de régénération

Valeur de la surface à régénérer retenue pour une période donnée.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) d'équilibre

Surface à régénérer pour maintenir l'équilibre ou pour parvenir à l'équilibre des classes d'âge.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) maximum théorique

Surface à régénérer la plus proche de la surface à régénérer d'équilibre, mais supérieure à cette dernière pour satisfaire à toutes les contraintes de régénération liées au vieillissement de certains peuplements.

Equienne

Un peuplement forestier est dit équiennes lorsqu'il est composé d'arbres du même âge (ou d'âge voisin).

Equilibre des classes d'âge

Si on considère l'ensemble des arbres qui constituent un peuplement forestier et si on les répartit dans une suite continue de classes d'âge de même amplitude, on dit que les classes d'âge sont en équilibre lorsqu'elles occupent toutes des surfaces égales.

Equilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cynégétique correspond, pour chaque gibier, à l'effectif maximum que la forêt peut accueillir sans qu'il soit nécessaire de recourir à des dispositifs de protection pour assurer la régénération des peuplements.

Essence dominante (ou prépondérante)

C'est l'essence la plus représentée dans l'étage dominant d'un peuplement.

Essence principale

C'est l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer.

Essence principale objectif

C'est l'essence désignée pour rester ou pour devenir, à terme, l'essence principale.

Essence secondaire

Essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique.

Essence principale et essences secondaires forment les essences objectifs.

Etages d'un peuplement

Quelle que soit la structure d'un peuplement (répartition des âges), on peut examiner son organisation dans un plan vertical et distinguer :

- l'étage dominant : ensemble des arbres les plus hauts (dont les houppiers forment la strate supérieure) ;
- les étages dominés : ensemble des arbres plus bas, "dominés" par les précédents ;
- le sous-étage : dans les étages dominés, ensemble des arbres, souvent d'une autre classe d'âge ou d'une autre essence que l'étage dominant, formant une strate basse, nettement dominée.

F**Futaie :**

1. Stade de développement d'un peuplement équiennes, non issu de rejets de souches, au-delà du perchis (dans la gradation : fourré, gaulis, perchis, futaie).
2. Peuplement, ensemble d'arbres, non issus de rejets de souches, éduqués de manière telle que certains au moins ont atteint ou atteindront le stade de la futaie.
3. Synonyme de réserve dans un taillis sous futaie, arbre ou ensemble d'arbres maintenus sur pied lors du recépage du taillis.
4. Pour mémoire, régime de la futaie (cf. régime).

Futaie par parquets

Une parcelle présente une structure par parquets lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque ces classes d'âge sont réparties par parquets.

Une parcelle traitée en futaie par parquets fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque parquet rencontré.

La futaie par parquets est un cas particulier de structure irrégulière.

Futaie sur souches

Arbre issu d'un rejet de souche ou peuplement issu de rejets de souches (résulte du vieillissement de certains brins de taillis ; différent d'un taillis globalement vieilli).

Futaie régulière

- La structure régulière ou structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres ont sensiblement le même âge sur la surface d'une parcelle (d'une unité de gestion).
- - Au sens élargi, on peut admettre, notamment devant des peuplements résineux de montagne, qu'une parcelle présente une structure régulière tant que l'éventail des âges n'excède pas, à la limite, la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale.
- - Une parcelle est traitée en futaie régulière quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou de faire évoluer la structure vers une structure régulière : à chaque coupe, elle est soumise à un seul type d'opérations sylvicoles, adaptées à la classe d'âge du peuplement. Une série traitée en futaie régulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Une série, traitée en futaie régulière, est généralement aménagée selon la méthode du groupe de régénération strict ou celle du groupe de régénération élargi.

Futaie irrégulière

Au sens strict (et en faisant abstraction du cas particulier des taillis sous futaie), toute structure qui n'est ni régulière, ni jardinée, est irrégulière.

- On admet pratiquement qu'une parcelle présente une structure irrégulière lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque certaines classes d'âges forment des parquets (de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une parcelle). C'est généralement un ensemble de petits bouquets et de parquets, sauf cas particulier (cf. futaie par parquets).
- Une parcelle traitée en futaie irrégulière fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque bouquet et à chaque parquet rencontré. Une série traitée en futaie irrégulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

G

Groupe d'amélioration

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircie, coupe sanitaire).

Groupe de préparation

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit des coupes d'amélioration et de préparation à la régénération, en vue d'un classement probable dans le groupe de régénération au prochain aménagement.

Groupe de régénération

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations de régénération.

H

Histogramme des classes d'âge

Représentation graphique de la répartition des surfaces occupées par les diverses classes d'âge d'un peuplement forestier.

Hors-cadre

Une série est classée hors-cadre lorsqu'aucun objectif de production ni de protection lié à l'état boisé ne paraît justifier, même à terme, une intervention sylvicole.

M

Méthode d'aménagement

Caractérise l'organisation, dans l'espace et le temps, des coupes et des travaux sylvicoles correspondant à un traitement donné, sur une série.

Modèle de sylviculture

Un modèle de sylviculture définit l'ensemble des interventions à effectuer au cours du cycle cultural d'un peuplement forestier pour optimiser les objectifs poursuivis. Lié aux conditions stationnelles, aux essences cultivées et au type de traitement sylvicole, il comprend schématiquement :

- - la chronologie et les devis descriptifs et estimatifs des travaux à mener à bien pour assurer la régénération, puis les améliorations du peuplement ;
- - les dates, les intensités et les modalités (règles de culture) des coupes successives à appliquer au cours du cycle cultural. Parmi les éclaircies, la première joue un rôle particulièrement important.

N

Norme de travaux

Pour chaque catégorie de travaux sylvicoles, bien définie par l'objectif (par exemple régénération naturelle de chêne) et les conditions (types de peuplement, conditions stationnelles), la "norme de travaux" est le détail technique descriptif et le devis estimatif des tâches élémentaires successives qui doivent permettre d'obtenir les meilleurs résultats au meilleur prix (par exemple assainissement et nettoyage de terrain, travail du sol, traitements phytosanitaires, dégagements).

P

Parcelle forestière

La plus petite unité territoriale de gestion, la plus homogène possible, notamment quant aux conditions écologiques (stationnelles). Sa surface est comprise entre 2 et 20 ha suivant la taille de la forêt.

Parquet

Grand bouquet sensiblement équienne, de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une unité de gestion, parcelle ou sous-parcelle.

Peuplement ruiné

Peuplement très appauvri en futaies, qui n'est plus capable d'évoluer vers un peuplement complet, ni d'assurer un ensemencement naturel, ni de donner des produits qui pourraient financer les travaux de régénération (même à terme).

Possibilité

C'est la surface à parcourir en coupe (possibilité contenance) ou le volume à récolter (possibilité volume), en moyenne annuelle, selon les prescriptions de l'aménagement.

Possibilité volume

Volume moyen susceptible d'être récolté annuellement pendant la durée de l'aménagement sur une série ou sur un groupe de parcelles.

Précomptable

Lorsqu'une possibilité volume est affectée à une série ou à un groupe de parcelles, tous les volumes exploités sont "précomptés", c'est-à-dire déduits de la possibilité, sauf ceux des arbres qui ont un diamètre inférieur à la dimension de précomptage (qui ne sont pas "précomptables" parce que les faibles catégories de diamètre n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la possibilité. Les bois non précomptables sont généralement ceux des catégories de diamètre inférieures ou égales à 15 cm (diamètre inférieur à 17,5 cm à 1,30 m du sol).

R

Régénération (surface régénérée = groupe de régénération = GR) :

Une surface est régénérée lorsqu'elle porte un nouveau peuplement, c'est-à-dire un nombre suffisant de jeunes sujets (semis, plants...) des essences recherchées, vigoureux, bien "installés", et affranchis de tout couvert et abri.

Régime

Expression utilisée pour distinguer les modes de renouvellement des peuplements forestiers.

- Dans le régime du taillis, le renouvellement (il s'agit d'un rajeunissement plutôt que d'une véritable régénération dans le cas général) s'effectue à partir de rejets de souches ou de drageons.
- Dans le régime de la futaie, le peuplement est régénéré à partir de semences (semis ou plants).
- Le régime du taillis sous futaie associe en principe les deux modes précédents, une partie des réserves pouvant être issue de semis.

Relais de production

Emploi d'essences à croissance rapide (différentes de l'essence principale objectif) dans les régénérations pour pallier des déficits de production prévisibles liés au déséquilibre des classes d'âges.

Réserve

Arbre maintenu sur pied lors du passage en coupe dans un taillis sous futaie ; ou encore, dans un taillis sous futaie, tous les arbres autres que les brins de taillis et plus âgés que le taillis. (Ces "réserves" sont encore appelées des "futaies" par opposition au taillis).

Rotation

Délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (régénération, éclaircie...) sur la même parcelle.

S

Sacrifice d'exploitabilité

C'est une perte, délibérément consentie par le gestionnaire, en exploitant certains peuplements (ou certains arbres) sensiblement avant ou après l'âge optimum d'exploitabilité.

Sous-parcelle

Partie de la parcelle, constituant une unité de gestion distincte mais temporaire, imposée par l'état des peuplements.

Station

Etendue de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques.

Structure d'un peuplement

Dans un sens très général, organisation dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier, considérés du point de vue du régime, des âges, des dimensions, des étages...

En matière d'aménagement, une définition plus précise et plus utilitaire peut être adoptée : c'est l'organisation des éléments d'un peuplement forestier, considérés du seul point de vue des âges, sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) ; autrement dit la manière dont les tiges se répartissent, par âge, sur la surface d'une unité de gestion.

Surface d'équilibre (Se)

Surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge donnée au sein d'une série (ou d'une parcelle de futaie jardinée) lorsque l'équilibre des classes d'âges est réalisé.

Surface réduite

C'est la surface sur laquelle la forêt est appelée à jouer un rôle de production.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement)

Superficie de la section orthogonale de la tige (ou des tiges) à 1,30 m du sol.

T

Taillis

Type de peuplement : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.

Taillis sous futaie

Type de peuplement : mélange d'un taillis et d'arbres feuillus d'âges divers, essentiellement sur souches (réserves).

Taux de rentabilité interne

Taux d'actualisation qu'il faut appliquer aux investissements, dépenses et recettes successives durant un cycle de production forestière, pour que dépenses et recettes s'équilibrent. Il traduit le rendement des capitaux investis ou immobilisés dans le système de production. Grâce aux facilités de calcul apportées par l'informatique, ce taux peut être utilisé pour aider à juger de l'opportunité d'opérations d'amélioration non indispensables : l'opération semble devoir être retenue si elle se traduit par un accroissement du taux interne de rentabilité de la série.

Traitement en taillis

Traitement applicable à certaines essences feuillues (chêne, charme, châtaignier, etc...). Toutes les tiges sont périodiquement (tous les 20 ou 30 ans) coupées près du sol : de nouvelles pousses, les "rejets", se développent sur la section ou à son voisinage, et perpétuent le peuplement. Ce traitement est impropre à toute production de bois d'oeuvre, les tiges n'atteignant jamais des dimensions suffisantes.

Traitement en taillis sous futaie

C'est un traitement mixte à la fois de taillis et de futaie irrégulière sur la même parcelle ; à chaque exploitation du taillis, quelques tiges du taillis et quelques sujets issus de semis sont conservés pour former des arbres, des futaies, destinés à la production de bois d'oeuvre.

Traitement en futaie

Traitement permettant d'obtenir des arbres dont les fûts sont individualisés et élagués, propres à fournir du bois d'oeuvre.

Transect

Itinéraire rectiligne judicieusement choisi pour recouper la plus grande diversité possible des éléments à observer.

ABREVIATIONS usuelles liées au document d'aménagement

ABM : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de bois moyens

AME : amélioration du peuplement par coupes successives

APB : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de gros bois

APM : coupe d'amélioration dans les peuplements à dominance de petits moyens

HSN : Hors sylviculture avec une évolution naturelle qui pourrait conduire vers un peuplement forestier au delà de l'aménagement.

HSY : Hors sylviculture. exemple : emprise de gaz

IRR : peuplement irrégulier.

RA : récolte de gros bois par coupe rase

REG : régénération du peuplement

TAI : taillis : composé de cépées (plusieurs brins par pied) et de baliveau (un pied par cépée)

TB : coupe de balivage d'amélioration

TS : coupe en taillis par coupe rase ou par bande

UD : Unité de description : entité homogène constituée d'un peuplement : exemples : futaie de Chêne sessile, Taillis sous futaie de Chêne sessile

UG : Unité de gestion : entité homogène composée d'une ou plusieurs UD. Cette entité est gérée de la même façon : exemple : Amélioration, ou bien régénération.

Nota : les **codes des peuplements** qui figurent sur la carte nommée "PEUPEMENTS" sont décrits dans le paragraphe 1.3 de l'aménagement "tableau des types de peuplement". Exemple FCHP3 : futaie de chêne pédonculé de classe de diamètre de 30 à 35 cm.